

L'Actu *Chazelloise*

Novembre 2020



Chazelles-sur-lyon.fr, un nouveau site pour vos démarches du quotidien.



Désormais, vous pouvez effectuer de nombreuses démarches en ligne :

- Demander un acte d'état civil (naissance, mariage, décès)
- Demander un arrêté de travaux ou voirie (déménagement, circulation, stationnement)
- Déclarer l'index de votre compteur d'eau suite à un déménagement
- Accéder à votre compte famille personnel pour le groupe scolaire les Petits Chapeliers (inscription cantine et périscolaire)
- Consulter le calendrier de collecte des déchets et géolocaliser les points de collecte
- Réserver un court de tennis
- Bénéficier d'un annuaire des commerces, entreprises, associations, restaurants et services de santé de votre commune
- Géolocaliser les équipements sportifs, culturels, municipaux,....



Ce nouveau site vous permet de ne rien manquer de l'actualité et des événements de votre commune.

Désormais, vous pouvez :

- Connaître les films à l'affiche au cinéma Marcel Pagnol
- Consulter l'agenda des manifestations
- Feuilletter les magazines municipaux
- Être informé au plus près des actions municipales
- Découvrir Chazelles-sur-Lyon en images
- S'inscrire à la newsletter de Chazelles-sur-Lyon

A vous de jouer, rendez-vous sur l'adresse www.chazelles-sur-lyon.fr afin de découvrir ce nouvel outil et d'accéder rapidement et facilement à toutes les informations et bons plans de votre ville.

Le budget participatif



À quoi cela correspond ?

L'objectif est de confier aux chazellois(es) un budget dédié et défini par la municipalité pour améliorer le cadre de vie. Les habitants pourront décider de projets concrets dans l'intérêt général comme par exemple l'installation de mobilier urbain ou encore de nouvelles installations au niveau de la sécurité, de l'environnement ou d'autres propositions.

Quel est le budget alloué ?

Pour 2021, la municipalité de Chazelles-sur-Lyon prévoit une enveloppe de 50 000 €. Elle constitue un maximum de dépenses et non une obligation de dépenses.

Quelles sont les différentes étapes ?

1. En premier lieu, une réunion d'information va se dérouler début 2021 afin de vous présenter plus en détails ce nouveau projet et l'organisation par secteurs de la ville qui va être mise en place. Si vous êtes intéressés pour participer à cette première réunion de présentation, rien de plus simple, complétez le formulaire ci-dessous et retournez le à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez également retrouver ce document directement sur le site internet de la ville www.chazelles-sur-lyon.fr
2. Lors de réunions par secteurs qui seront organisées au premier trimestre 2021, vous allez pouvoir apporter vos idées.
3. Ensuite, un jury d'élus va étudier vos propositions pour établir une présélection de projets.
4. La quatrième étape vise à vous présenter la présélection pour choisir le ou les projets prioritaires. Ils feront ensuite l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière par les services de la municipalité.
5. La dernière étape consiste à présenter les études de faisabilité pour décider ensemble de leur mise en œuvre.

Formulaire de participation

Tous les chazellois(es) peuvent participer au budget participatif. Vous souhaitez participer aux réunions afin d'apporter vos idées et vos contributions, nous vous invitons à remplir le formulaire disponible sur www.chazelles-sur-lyon.fr dans la rubrique "Participation citoyenne" ou à déposer le coupon ci-dessous complété à l'accueil de la mairie. Nous pourrions ainsi vous informer des dates de réunions.

✂
Nom : Prénom :

Adresse postale :

E-mail : Je souhaite être informé des prochaines réunions du budget participatif

Nouveautés sur la commune

La police municipale s'équipe !



Pour faciliter leur travail quotidien, les deux policiers municipaux sont désormais équipés d'une solution de communication mobile innovante baptisée « Radio LTE ». Ces radios fonctionnent sur un réseau sécurisé fermé offrant un très haut niveau de confidentialité. Cette solution de communication propose une couverture illimitée et très fiable sans dépendre des infrastructures de communication classique.

Avec ces nouvelles radios, les policiers municipaux gagneront en efficacité, coordination et sécurité pour assurer leurs missions de tranquillité publique.

Protéger l'environnement, une priorité !



Depuis plusieurs années, le service des espaces verts de la commune s'est lancé dans une démarche visant à limiter l'impact de son action sur l'aménagement durable. En effet, l'entretien des principaux espaces verts se fait en respectant les normes environnementales en vigueur et sans aucune utilisation de produits ou techniques de travail nocifs pour l'atmosphère. Aujourd'hui, le désherbage et l'entretien des massifs s'effectuent manuellement ou à l'aide de matériels respectueux de l'environnement.

Progressivement, le service des espaces verts délaisse les matériels thermiques au profit de matériels électriques plus performants et moins polluants. L'acquisition d'un souffleur et d'une débroussailleuse électriques participent à cette démarche.

Des conteneurs enterrés pour ordures ménagères, tri sélectif et verres en cours d'installation.



Fini les bacs poubelles collectifs disgracieux sur l'espace public, vive les conteneurs enterrés. En effet, la municipalité, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Forez Est (CCFE), a fait le choix d'enterrer des conteneurs pour ordures ménagères, tri sélectif et verres, afin de faciliter la collecte des déchets et rendre l'espace public plus propre. Dans un premier temps, place de la Poterne, rue de Versailles et place Charles de Gaulle seront équipés et par la suite, d'autres espaces de la commune feront l'objet d'installation de conteneurs enterrés.

Un conteneur enterré : c'est quoi ?

Un conteneur enterré se présente sous la forme d'une petite borne qui sort du sol. Les déchets sont ainsi stockés sous terre, invisibles de tous. La borne qui dépasse est donc la seule partie visible, la partie enfouie est un grand conteneur de 5 m³.

Mode de fonctionnement

Pour les ordures ménagères, une ouverture magnétique permettra d'activer l'accès au conteneur via l'utilisation d'un badge, ceci permettant d'éviter notamment tout contact manuel. Une fois les déchets jetés, le clapet se referme automatiquement et les ordures sont stockées dans le conteneur enfoui sous terre. Un indicateur électronique permet de mesurer le taux de remplissage des bacs pour déclencher une fois plein, le service de collecte.

Tous les riverains concernés recevront un courrier de la CCFE expliquant les modalités de retrait du badge.



Retour à :

Mairie Chazelles-sur-Lyon
12, rue Armand Bazin
42140 CHAZELLES-SUR-LYON

Ou par E-mail à :

proposez@chazelles-sur-lyon.fr